

**DECISION PORTANT SIGNATURE DU CONTRAT DE NETTOYAGE DES
VITRERIES DES ECOLES ET DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX AVEC LA
SARL LUKA SERVICES PROPRETE**

ST N° 2025-82

Le Maire de MOISSAC,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 Juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 4°,

Considérant la nécessité de souscrire un contrat de nettoyage des vitreries pour les écoles : Camille-Delthil, Chabrié, groupe scolaire Montebello, groupe scolaire du Sarlac, groupe scolaire Firmin-Bouisset, groupe scolaire Louis-Garde, groupe scolaire Mathaly, et divers bâtiments communaux : Cloître, Médiathèque, Marché couvert, Abbatale Clocher, avec la SARL LUKA SERVICES PROPRETE,

DECIDE

ARTICLE 1 – OBJET

De souscrire un contrat de nettoyage des vitreries pour :

➤ Les écoles (annuel) :

- **Camille-Delthil** : Vitrerie haute (intérieur-extérieur).
- **Chabrié** : Nettoyage de l'ensemble des impostes et hall d'entrée parties hautes (intérieur-extérieur).
- **Groupe scolaire Montebello** : Vitrerie haute primaire-extérieure* - vitrerie haute côté rue extérieure* - vitrerie maternelle côté cour extérieure – vitrerie des préaux (intérieur-extérieur) – vitrerie côté Gaz (extérieur) – vitrerie agrandissement passerelle.
- **Groupe scolaire du Sarlac** (hors bâtiment dans cour primaire PREFA) : Vitrerie maternelle (extérieure) – vitrerie primaire (extérieure).
- **Groupe scolaire Firmin-Bouisset** : Nettoyage de l'ensemble de la verrière (intérieur-extérieur) et cloisons vitrées du couloir – vitrerie du bâtiment sur cour (extérieur) –

vitrierie du patio (extérieur-intérieur) – vitrierie impostes sur cour (extérieur-intérieur) – vitrierie nouvelle cantine (extérieur-intérieur).

- **Groupe scolaire Louis-Gardes** : Bâtiment entre primaire et maternelle côté cour (intérieur-extérieur) – vitrierie intérieure-extérieure côté RN 813- vitrierie intérieure-extérieure côté primaire.
- **Groupe scolaire Mathaly** : Vitrierie haute maternelle (intérieur-extérieur) – vitrierie primaire du 1^{er} étage et impostes du RDC (intérieur-extérieur) – vitrierie cour, préau, wc sur cour (intérieur-extérieur) – vitrierie réfectoire (intérieur-extérieur) – vitrierie haute extérieure des nouvelles classes (intérieur-extérieur).

➤ Les bâtiments communaux :

- **Cloître (semestriel)** : Salle exposition du cloître entrée (intérieur-extérieur) + salle exposition du cloître haute (intérieur-extérieur)
- **Médiathèque (annuel)** : Nettoyage des vitres sur les deux faces accessibles – nettoyage des cloisons et portes vitrées sur les deux faces accessibles non encombrées – (vitrierie int/ext RDC + ETAGE + SOUS-SOL)
- **Marché couvert (mensuel)** : Vitrierie Marché bas (intérieur-extérieur)
- **Abbatiale – clocher (semestriel)** : lavage des trois vitres du clocher, face intérieure

avec la SARL LUKA SERVICES PROPRETE, dont le siège social est 3 bis, bld Léon-Cladel – 82200 MOISSAC.

ARTICLE 2 – TARIFICATION

Le coût total des interventions est de :

Montant HT : 7.180,00 €
Montant TTC : 8.616,00 €

Dans le cas où la nacelle serait à louer par les soins de l'entreprise, son coût serait facturé en sus.

ARTICLE 3 – DUREE

Le contrat est conclu pour une durée d'un an, renouvelable tacitement par reconduction dans la limite de trois ans.

Il pourra faire l'objet d'une résiliation par l'une ou l'autre des parties avec un préavis de trois mois

ARTICLE 4 – FORMALITE

La présente décision sera inscrite au registre des décisions, un extrait sera affiché à la porte de la Mairie.

ARTICLE 5 – APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, le 26 mars 2025

Le Maire,



Roman LOPEZ